

Séance ordinaire

Etaients présents : Josiane CARRETIE – Claude BONNE – Michel THIBAUT – André JENOUDÉ – Cédric FAE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ – Gérard POYET – Gérard GUYOT – Valérie ROUX – Sébastien TRASSAERT.

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Claude ROZ

Secrétaire auxiliaire : Brigitte BATAILLARD.

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 juin 2014.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I – TRAVAUX

1) Local des vétérinaires

Une réunion a été organisée le 23 juillet 2014 en présence du représentant des vétérinaires, de MMS BONNE, JENOUDÉ, l'employé municipal et Mme le Maire. Les plans de conception du local ont été repris et mis à jour.

Une faïence blanche a été demandée sur toute la surface du local, excepté une pièce. Le carrelage devra couvrir les murs sur une hauteur de 1 m (nécessaire pour l'hygiène et pour faciliter le nettoyage).

L'employé municipal et Mr JENOUDÉ se charge de relever les côtes nécessaires et de calculer la surface nécessaire en carrelage. La commune demande un devis.

Mme le Maire justifie le choix d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée durant les travaux de rénovation des bâtiments communaux.

Une réunion de chantier aura lieu tous les vendredis avec la Commission pour suivre l'avancée des travaux.

2) Logement de l'ancienne poste

Le logement a été entièrement retapissé avec de la toile de verre peinte en blanc. Les WC ont été changés, le carrelage et la plomberie dans la salle de bains sont en cours de finition.

Les occupants du logement, nouvellement arrivés à Saint Julien ont accepté de loger au mobil home du camping pendant la durée des travaux.

3) Maison de santé – local de kinésithérapie

RAPPORTEUR Mr POYET :

Aménagements :

Mr POYET présente aux membres du Conseil les devis demandés pour l'agencement du local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTÉ

- le devis des Etablissements POMMIERS pour un montant HT de 1 792.83 €
- le devis de la SARL SURANELEC pour un montant HT de 136.00 €

Matériel :

Mme le Maire expose qu'il est possible de récupérer la TVA sur l'achat du matériel de kinésithérapie et présente le devis fourni par les Ets SOLO MEDICAL RHONES ALPES pour un montant HT de 7 649.33 €.

Le bail de location du local sera établi chez notaire, ainsi que le contrat de « location-vente » du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTÉ le devis des Ets SOLO MEDICAL RHONE ALPES pour un montant HT de 7 649.33 €

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4) Salle des fêtes

Mme le Maire rappelle la demande du Foyer rural concernant l'occultation des fenêtres de la salle des fêtes pour les projections des films lors des séances de cinéma.

Un rendez vous a été pris avec l'entreprise DUCROT (fabricant des fenêtres) L'un des moteurs de fenêtre du bar a été réparé et l'installation de STOPPE PORTES a été demandé.

Le devis des Ets DUCROT se monte à 1 749.50 € HT.

Il a été constaté une dégradation des « cornières-guide » des volets roulants, ainsi que la fissure d'une vitre due à l'utilisation de « CALES ». La commune fera une déclaration d'accident.

Mr GIBAUD signale qu'il est nécessaire de vérifier le lave vaisselle de la cuisine.

5) Restaurant LA TAMBOUILLE

Un devis a été demandé pour la confection d'une rambarde de sécurité. La commune n'ayant pas à ce jour reçu de réponse se charge de relancer l'artisan.

6)